

Extrait des procès-verbaux du Sénat du 29 janvier 1991 :

L'honorable sénateur Robertson propose, appuyé par l'honorable sénateur Comeau,

Avec la permission du Sénat et nonobstant l'article 45(1)a) du Règlement,

Que nonobstant l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le 20 décembre 1989 et l'ordre de renvoi du 27 juin 1990, le Comité permanent des Affaires sociales, des sciences et de la technologie qui a été autorisé à poursuivre son étude sur la pauvreté dans l'enfance au Canada, soit habilité à présenter son rapport au plus tard le jeudi 28 mars 1991.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Gordon Barnhart
Greffier du Sénat